

**Titres de créance de premier rang de 750 millions de \$ US à 3,703 %
échéant le 16 mars 2032 (l'« obligation verte »)**

Rapport annuel sur les obligations vertes

Introduction

En 2017, Manuvie est devenue la première compagnie d'assurance vie mondiale à émettre une obligation verte¹ avec une première émission à Singapour de 500 millions de dollars singapouriens. Depuis, nous avons émis des obligations vertes au Canada (2018) pour un montant de 600 millions de dollars canadiens et aux États-Unis (2022) pour un montant de 750 millions de dollars américains.

À Manuvie, nous reconnaissons les menaces que présentent les changements climatiques pour notre entreprise, la santé publique et les moyens de subsistance des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. En tant que société mondiale de services financiers, nous prenons des mesures pour réduire notre empreinte écologique, soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et investir dans l'atténuation des changements climatiques et la résilience. En mai 2021, Manuvie a publié son Plan d'action pour le climat et notre parcours vers la carboneutralité. Nos activités sont désormais carboneutres, et ce, grâce en particulier à l'absorption de carbone dans les importants terrains forestiers et agricoles que nous détenons et exploitons, qui compense largement les émissions opérationnelles à l'échelle de la Société. Le Plan d'action pour le climat comprend notre engagement à parvenir à des émissions financées nettes de zéro d'ici 2050 et notre engagement à réduire nos émissions absolues de portée 1 et 2 de 35 % d'ici 2035. Nous adoptons également une approche combinant le secteur et la catégorie d'actif afin d'élaborer et d'établir des cibles intermédiaires ambitieuses de décarbonation, conformément à la méthodologie d'établissement des cibles de l'initiative Science-Based Targets (cibles fondées sur la science).

Le présent rapport résume le Cadre de référence applicable aux obligations durables (le « Cadre de référence ») qui régit les émissions d'obligations vertes à compter de février 2022, la répartition du produit des obligations vertes entre les actifs admissibles, les répercussions environnementales connexes et des exemples de projets. Conformément au Cadre de référence, nous nous engageons à publier chaque année les modifications apportées à la répartition du produit.

Obligation verte

Cadre de référence applicable aux obligations durables de Manuvie

Le Cadre de référence applicable aux obligations durables de Manuvie (le « Cadre de référence ») est une composante des objectifs de durabilité de Manuvie et est régi par le Conseil chargé des obligations durables de Manuvie. Le Cadre de référence a été publié en février 2022 et a été élaboré conformément aux Lignes directrices applicables aux obligations durables de 2021, aux Principes applicables aux obligations vertes de 2021 et aux Principes applicables aux obligations sociales de 2021 de l'International Capital Market Association. Le Cadre de référence définit les lignes directrices suivantes pour l'émission d'obligations vertes, d'obligations sociales ou d'obligations durables (conjointement, les « Obligations durables ») :

- 1. Utilisation des produits :** le produit net des obligations durables est affecté aux actifs qui répondent aux critères d'admissibilité décrits dans le Cadre de référence.
- 2. Processus d'évaluation et de sélection des projets :** le Conseil chargé des obligations durables de Manuvie examine et approuve l'affectation du produit net pour s'assurer que les actifs répondent à nos critères.
- 3. Gestion des produits :** un registre des obligations durables (le « Registre ») est établi pour consigner l'affectation du produit net, y compris les renseignements pertinents sur les actifs admissibles, et sert de base aux rapports sur l'impact environnemental et social.
- 4. Établissement de rapports :** engagement à publier un rapport annuel précisant le montant des produits affectés à chaque critère d'admissibilité, les indicateurs environnementaux et sociaux et le solde de tout produit non affecté, entre autres.

¹ L'obligation verte de Manuvie est un instrument à revenu fixe dont le montant équivalent au produit net affecté à des actifs admissibles nouveaux ou existants définis dans le Cadre de référence applicable aux obligations vertes de Manuvie, par exemple, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la foresterie gérée de manière durable et d'autres placements qui favorisent l'amélioration des écosystèmes.

Catégories admissibles

Catégories selon les Principes applicables aux obligations vertes

Énergies renouvelables

Immeubles écologiques

Utilisation écologique des terrains et gestion durable des ressources naturelles

Efficacité énergétique

Transport écologique

Gestion durable de l'eau et des eaux usées

Prévention et contrôle de la pollution

Catégories selon les Principes applicables aux obligations sociales

Accès aux services essentiels

Logement abordable

Examen externe

Sustainalytics, un fournisseur indépendant de recherches environnementales, sociales et de gouvernance aux investisseurs, a émis une opinion de deuxième partie sur l'harmonisation du Cadre de référence avec les Lignes directrices applicables aux obligations durables de 2021, les Principes applicables aux obligations vertes de 2021 et les Principes applicables aux obligations sociales de 2021. Comme le prévoit le Cadre de référence, Sustainalytics a fourni une assurance modérée quant à la gestion des produits et à la compatibilité des catégories admissibles sélectionnées conformément au Cadre de référence.

L'opinion deuxième partie sur le Cadre de référence et l'examen du rapport annuel de Sustainalytics se trouvent sur le site Web de Manuvie à l'adresse www.manulife.com/fr/investors/results-and-reports.

Catégorie admissible	Affectation du produit (en millions de \$ US)	Affectation du produit (%)	Indicateurs d'impact	Part des indicateurs d'impact de Manuvie
Énergie renouvelable : éolien	167	22 %	Production d'énergie renouvelable (MWh)	389 885
			Émissions de carbone évitées/réduites (tonnes métriques de CO ₂ e)	46 966
Énergie renouvelable : solaire	117	16 %	Production d'énergie renouvelable (MWh)	211 272
			Émissions de carbone évitées/réduites (tonnes métriques de CO ₂ e)	82 212
Énergie renouvelable : hydroélectricité	66	9 %	Production d'énergie renouvelable (MWh) ¹	s. o.
			Émissions de carbone évitées/réduites (tonnes métriques de CO ₂ e) ¹	s. o.
Efficacité énergétique	10	1 %	Économies d'énergie annuelles (MWh)	2 912
			Émissions de carbone évitées/réduites (tonnes métriques de CO ₂ e)	3 352
Terrains forestiers gérés de manière durable	213	29 %	Certification de durabilité	Sustainable Forestry Initiative ^{MC}
			Superficie certifiée (en acres)	183 705
			Émissions de carbone éliminées/séquestrées (tonnes métriques de CO ₂ e) ^{2,3}	-234 477
Bâtiments écologiques	173	23 %	Certifications des bâtiments durables	LEED Or BOMA BEST Platine
			Superficie certifiée (en pieds carrés)	620 982
Total	746 \$⁴	100 %		

¹ Le produit affecté à l'activité « Énergie renouvelable – Hydroélectricité » satisfait aux critères d'admissibilité, mais cette activité n'a pas atteint le stade de l'exploitation commerciale au 31 décembre 2022.

² Les éliminations de carbone pour deux actifs forestiers gérés de manière durable acquis en 2022 ne sont pas comprises dans la part des indicateurs d'impact de Manuvie, puisque les données ne sont disponibles que pour une année complète de données forestières.

³ Les éliminations de carbone pour les actifs forestiers gérés de manière durable devraient fluctuer en raison des activités de gestion forestière en cours. La variation d'une année à l'autre du profil peut être positive ou négative. Pour en savoir plus, consultez la section Méthodologie.

⁴ Représente le produit net de l'émission d'obligations vertes de 750 millions de dollars américains.

Exemples de projets

Énergie renouvelable : Romney Wind

Manuvie a financé l'acquisition du projet Romney Wind par l'Aamjiwnaang First Nation (« AFN »). Le projet fournit à l'AFN et à ses collectivités locales une source d'énergie durable. Il s'agit d'un parc éolien de 60 MW situé en Ontario, au Canada, qui est devenu opérationnel en 2019, et qui comprend 17 turbines et alimente environ 25 000 foyers.

Énergie renouvelable : Coaldale Solar

Manuvie a financé le projet Coaldale Solar, situé en Alberta, au Canada. Le projet se compose principalement d'équipements photovoltaïques, d'infrastructures civiles et structurelles, de systèmes électriques et d'un système de contrôle. Il comprend 78 970 panneaux solaires et a une capacité de production de 22 MW.

Foresterie gérée de manière durable : Blueback

Blueback est une forêt de 89 000 acres dans l'État américain du Maine. La propriété est certifiée à 100 % aux termes de la Sustainable Forestry Initiative^{MC} et constitue un bloc contigu de terrains forestiers qui présente un mélange diversifié d'espèces de sapins et de feuillus nordiques régénérées naturellement. La base de la thèse de placement est centrée sur les terrains forestiers utilisés principalement pour stocker le carbone et générer des crédits carbone de haute qualité et de grande intégrité.

Méthodologie

Énergies renouvelables : les capacités de production d'énergie renouvelable ont été fournies par le promoteur du projet ou estimées par un fournisseur de service tiers. Les émissions évitées ont été calculées en multipliant la production annuelle du projet d'énergie renouvelable par les facteurs d'évitement des émissions de dioxyde de carbone propres à la région et à l'énergie, tels qu'ils ont été publiés par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables. Pour calculer les mesures d'impact associées à l'obligation verte, notre part de prêt a été appliquée à la valeur de l'entreprise pour chaque projet.

Efficacité énergétique : les économies d'énergie annuelles et les émissions évitées ont été fournies directement par le promoteur du projet. Pour calculer les mesures d'impact associées à l'obligation verte, notre part de prêt a été appliquée à la valeur de l'entreprise pour chaque projet.

Foresterie gérée de manière durable : les éliminations de carbone des terrains forestiers ont été estimées par notre filiale active exclusive, Gestion de placements Manuvie Agriculture et terrains forestiers. Les éliminations de carbone reflètent la variation du carbone stocké dans les « réservoirs » de carbone forestier au cours de l'année, ainsi que les émissions de GES associées à certaines activités forestières. En règle générale, le profil des émissions nettes de gaz à effet de serre comprend la variation du stock de carbone dans l'inventaire forestier permanent (croissance biogénique), le carbone stocké dans les produits forestiers récoltés et les émissions non biologiques résultant des activités. Ce profil devrait fluctuer en raison des activités de gestion forestière en cours, comme la fertilisation, le contrôle des mauvaises herbes et les calendriers de récolte. La variation d'une année à l'autre du profil peut être positive ou négative.

La variation du volume de carbone stocké est calculée à l'aide des méthodes d'inventaire et d'évaluation standards du secteur forestier pour estimer les volumes « de début » et « de fin ». Ces volumes sont ensuite convertis en quantités de carbone stocké.

Bâtiments durables : la superficie en pieds carrés certifiée a été fournie par les propriétaires. Pour calculer la mesure d'impact associée à l'obligation verte, notre part de prêt hypothécaire a été appliquée à la valeur de la propriété.